

5. Quels sont les honoraires d'avocat qui ont été payés jusqu'à ce jour et à qui?

6. Quels frais de témoins ont été payés jusqu'à ce jour?

7. Quels sont les autres frais qui ont été déboursés dans cette cause?

8. Quels honoraires ou frais additionnels ont été faits, mais n'ont pas encore été soldés?

9. Quel sera le coût total de ces procédures au trésor public fédéral?

10. Le procureur-général de la province de l'Île du Prince-Edouard a-t-il été invité à intenter des poursuites dans cette cause? Dans l'affirmative, a-t-il agi en ce sens?

11. Y a-t-il eu plus d'un procès dans cette cause et, dans l'affirmative, combien?

12. Pourquoi a-t-on intenté des poursuites sous forme de mise en accusation, au lieu d'avoir eu recours à la procédure sommaire suivant les dispositions applicables du Code criminel?

L'hon. M. GIBSON:

1. Oui.

2. a) Richard S. Hinton, Summerside, Île du Prince-Edouard, Peter J. Hughes, K.C., Fredericton, Nouveau-Brunswick.

b) Richard S. Hinton, Summerside, Île du Prince-Edouard, Peter J. Hughes, K.C., Fredericton, Nouveau-Brunswick.

3. Le 14 octobre 1942, gendarme Truman D. Trenouth, R.G.C.C.

4. Oui. M. Walter E. Darby, magistrat de police, Summerside, Île du Prince-Edouard.

5 à 12. Il n'est pas dans l'intérêt public de répondre à ces questions présentement parce que cette cause est encore pendante devant les tribunaux.

LOI DE L'ACCISE—MISE EN ACCUSATION DE  
JOHN HOLMAN GALLANT

L'hon. M. HANSON:

1. La division de l'accise du ministère du Revenu national a-t-elle fait dénoncer John Holman Gallant, du comté de Prince, (I. du P.-E.), pour des infractions à la Loi de l'accise?

2. Dans l'affirmative, qui est le représentant de la Couronne dans cette cause: a) à l'enquête préliminaire; b) au procès de mise en accusation?

3. Quand a été faite la première dénonciation et par qui?

4. Y a-t-il eu une enquête préliminaire et, le cas échéant, devant quel tribunal?

5. Quels honoraires d'avocat ont été payés jusqu'à ce jour et à qui?

6. Quels frais de témoins ont été payés jusqu'à ce jour?

7. Quels autres frais ont été déboursés dans cette cause?

8. Quels honoraires ou frais additionnels ont été faits mais n'ont pas encore été soldés?

9. Quel sera le coût total de ces procédures au trésor public fédéral?

10. Le procureur-général de la province de l'Île du Prince-Edouard a-t-il été invité à intenter des poursuites dans cette cause? Dans l'affirmative, a-t-il agi en ce sens?

11. Y a-t-il eu plus d'un procès dans cette cause et, le cas échéant, combien?

[L'hon. M. Hanson.]

12. Pourquoi a-t-on intenté des procédures sous forme de mise en accusation, au lieu d'avoir eu recours à la procédure sommaire suivant les dispositions applicables du Code criminel?

L'hon. M. GIBSON:

1. Oui.

2. a) Richard S. Hinton, Summerside, Île du Prince-Edouard.

b) Peter J. Hughes, K.C., Fredericton, Nouveau-Brunswick.

3. Le 14 octobre 1942, caporal Lewis J. Watson, R.G.C.C.

4. Oui, M. Walter E. Darby, magistrat de police, Summerside, Île du Prince-Edouard.

5 à 12. Il n'est pas dans l'intérêt public de répondre à ces questions présentement parce que cette cause est encore pendante devant les tribunaux.

LOI DE L'ACCISE—MISE EN ACCUSATION DE  
FRANK ET HARRY GALLANT

L'hon. M. HANSON:

1. La division de l'accise du ministère du Revenu national a-t-elle fait dénoncer Frank Gallant et Harry Gallant, du comté de Prince, (I. du P.-E.), pour des infractions à la Loi de l'accise?

2. Dans l'affirmative, qui représente la Couronne dans cette cause: a) à l'enquête préliminaire; b) au procès de mise en accusation?

3. Quand a été portée la première dénonciation et par qui?

4. Y a-t-il eu une enquête préliminaire et, le cas échéant, devant quel tribunal?

5. Quels honoraires d'avocat ont été payés jusqu'à ce jour et à qui?

6. Quels frais de témoins ont été payés jusqu'à ce jour?

7. Quels autres frais ont été payés dans cette cause?

8. Quels honoraires ou frais additionnels ont été faits mais non encore payés?

9. Quel sera le coût total de ces procédures au trésor public fédéral?

10. Le procureur-général de la province de l'Île du Prince-Edouard a-t-il été invité à intenter des poursuites dans cette cause? Dans l'affirmative, a-t-il agi en ce sens?

11. Y a-t-il eu plus d'un procès dans cette cause et, le cas échéant, combien?

12. Pourquoi a-t-on intenté des procédures sous forme de mise en accusation, au lieu d'avoir eu recours à la procédure sommaire suivant les dispositions applicables du Code criminel?

L'hon. M. GIBSON:

1. Oui.

2. a) Richard S. Hinton, Summerside, I.-P.-E.

b) Peter J. Hughes, K.C., Fredericton, N.-B.

3. Le 14 octobre 1942, gendarme Percy Kench, R.G.C.C.

4. Oui, M. Walter E. Darby, magistrat de police, Summerside, I.-P.-E.

5 à 12. Il n'est pas dans l'intérêt public de répondre à ces questions présentement